

Association de Sauvegarde de l'Environnement
MAILLOT CHAMPERET
Siège social : 9, boulevard de Dixmude 75017 Paris

Monsieur Louis-Charles BARY
Maire de Neuilly

Pli remis ce jour au secrétariat

Le 8 Novembre 2006

Monsieur le Maire,

Nous revenons sur l'une de nos préoccupations essentielles, « **la sécurité des piétons dans la traversée de l'avenue Charles de Gaulle** » et sur les propositions -accompagnées de schémas- que nous vous avons déjà faites en ce sens depuis plusieurs années et plus particulièrement, à votre demande, dans nos lettres du 29 juin 2004 et 27 janvier 2005.

La DDE 92 au cours du récent Débat Public sur le projet de dénivellation et de couverture de la RN13 à Neuilly a clairement expliqué, tant à l'attention du public qu'à celle des élus, que la durée des études nécessaires, avant tout début des travaux, était de 4 ans au moins...

Si l'on tient compte des « considérants » dont la décision de principe du Ministre est assortie et des années d'études indispensables annoncées, ajoutés aux aléas divers qui guettent ce projet, sa réalisation sera, en tout état de cause, à échéance lointaine.

Dans le Bilan du Débat Public, Monsieur MANSILLON souligne que la nécessité de faire « *quelque chose* » avenue Charles de Gaulle emporte une adhésion unanime. **Ce que nous proposons, au niveau de la Place du Marché, est le début d'un « quelque chose » efficace, rapide et à moindre coût** qui serait très apprécié par nos adhérents et tous les neuilléens.

Nous souhaitons donc qu'un nouveau rendez-vous soit organisé avec vous-même et vos Services compétents en vue de la prise en compte concrète de nos propositions déjà formulées et plus que jamais d'actualité. Il ne sert à rien de « *déplorer* » des accidents mortels de piétons si l'on refuse indéfiniment de prendre des mesures immédiatement possibles pour les éviter.

Dans l'attente d'une réunion qui se tiendrait à une date à convenir la plus proche possible, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Pour l'Association,
La Présidente

Janine Régnaud

PJ. Deux exemplaires du dossier que nous vous avons adressé par notre lettre du 27 janvier 2005, soit : une Notice explicative et 2 schémas concernant la traversée des piétons à la hauteur de la Place du Marché.